

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

JOURNAUX

N^o 102

Le mardi 1^{er} novembre 2016

10 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

TRAVAUX DES SUBSIDES

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 2016, la Chambre procède au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Angus (Timmins—Baie James), appuyé par M^{me} Jolibois (Desnethé—Missinippi—Churchill River), — Que la Chambre demande au gouvernement de respecter la décision historique du Tribunal canadien des droits de la personne, qui ordonne la fin de la discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations, y compris en :

- a) investissant immédiatement des fonds supplémentaires de 155 millions de dollars dans des mesures de bien-être pour les enfants, qui constituent le manque à gagner pour cette année seulement, et en établissant un plan de financement pour les années à venir afin de mettre un terme aux manques à gagner systémiques pour les services de bien-être aux enfants des Premières Nations;
- b) appliquant intégralement le principe de Jordan selon les termes d'une résolution adoptée par la Chambre le 12 décembre 2007;
- c) respectant intégralement toutes les ordonnances prises par le Tribunal canadien des droits de la personne et en s'engageant à cesser de contester devant les tribunaux les demandes de familles autochtones qui cherchent à obtenir accès à des services assurés par le gouvernement fédéral;
- d) publiant tous les documents pertinents sur le remaniement des services pour le bien-être des enfants et la mise en œuvre du principe de Jordan.

La motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant :

(Division No. 140 -- Vote n^o 140)

POUR : 302, CONTRE : 0